

**EQUIPE DE REDACTION DU RAPPORT SUR LES  
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT TIIASSALE**

SUPERVISION		
<b>S.E.M. Paul-Antoine BOHOUN BOUABRE</b>	- Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement	
<b>M. Abdoulaye Mar DIEYE</b>	- <i>Coordonnateur des activités opérationnelles du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire</i>	
COORDINATION TECHNIQUE		
ASSEMIEN Alexandre	- <i>Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement</i>	
DIABY Lanciné	- <i>Directeur du Développement - Secrétaire Permanent du DSRP</i>	
Siaka COULIBALY	- <i>Economiste national, Conseiller au Programme /PNUD</i>	
Eloi KOUADIO IV	- <i>Géographe, Conseiller au Programme /NUD</i>	
ANO N'GOUAN Emma (Mme)	- <i>Agroéconomiste, Conseiller au Programme /PNUD</i>	
ATTAHI Koffi	- <i>P.h.D, Urbanisme, Directeur de l'Aménagement Urbain et Développement Local/BNETD</i>	
Nouhoun COULIBALY	- <i>P.h.D Agroéconomiste, Chef du Département des Etudes et de la Recherche/INS</i>	
COORDINATION INSTITUTIONNELLE LOCALE		
YAPI Lambert	- <i>Maire de la commune de Tiassalé</i>	
BITTY Kokora Pierre	- <i>Président du Conseil Général de Tiassalé</i>	
MEO Derou Paul	- <i>Préfet du Département de Tiassalé</i>	
EQUIPE TECHNIQUE		
CISSE Zahanon Marcelin	- <i>Economiste de la santé, Assistant du Coordonnateur de la CLCP</i>	
RAKOTOMALALA Pascal	- <i>Statisticien démographe, Chef d'Unité/BNETD</i>	
TOURE Aboubacar	- <i>Urbaniste, informaticien, Chef de projets/BNETD</i>	
KONE M'Banan Hippolyte	- <i>Statisticien Economiste, Chef de service études macroéconomiques/INS</i>	
KONAN Ahou Linda Stéphanie	- <i>Agroéconomiste, Chargée d'études/CLCP, Direction du Développement</i>	
GBAMBLE Bi Youan	- <i>Linguiste, Chargé d'études/CLCP</i>	
HININ Dramani	- <i>Statisticien Economiste</i>	
KRA Kouamé Walter	- <i>Sociologue</i>	
PERSONNES RESSOURCES		
<b>CLCP</b> N'DIA Youssouf, KACOU N'Cho Richard, SORO Kouhonan, RABE Ghislain, GOURO Eloi, SERI Alain Silvère, GOSSE Jean Beauvieu, DIGBE Franck Eric	<b>INS</b> OUATTARA Idrissa, N'DRI Jonas, KOUASSI Lucien, YAO Germain, BLEU Jacques, AKPOTIKI Charles	<b>BNETD</b> KRA Kouamé Kouman
PERSONNES RESSOURCES LOCALES		
<b>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique</b> Dr COULIBALY Abiba (Mme), TANOH Kassi Edoh, AKA Koua Ferdinand, AMOUAN Cécile Epse AWO (Mme), ALLOUFOU Née MEAH C. (Mme) <b>Ministère de l'Education Nationale</b> OBODJE Raymond, HONVO Aka Flavien, TAHA Joseph	<b>Ministère de l'Agriculture</b> KANE Metogba <b>Ministère de la Construction et de l'Urbanisme</b> BEMIAN Ahouzan Jean, NIAMIEN Ste-Anne Noëlle <b>Côte d'Ivoire Télécom</b> YEDOH Pascal	<b>Ville de Tiassalé</b> ALANGBA TOTOKRA Adèle (Mme), TRAORE Oumar, Dr ETTIEN N'Dah, TAGRO Lazare, DJE Koffi Fiacre, KOUASSI Assié, les chefs traditionnelles, les présidents de quartier et chefs de communautés
PARTENAIRES DE LA VILLE DE TIIASSALE		
PNUD, FNUAP, UNICEF, FAO, OMS, ONUDI, BIT, Banque Mondiale, FMI, PAM, ONUSIDA, HCR, SFI, OCHA Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Ambassade d'Israël		

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ANUMI</b>	African Network of Urban Management Institutions
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BNETD</b>	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
<b>CACE</b>	Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance
<b>CLCP</b>	Cellule de Lutte Contre la Pauvreté
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>DREN</b>	Direction Régionale de l'Education Nationale
<b>ENV</b>	Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PMI/PME</b>	Petites et Moyennes Industries/Entreprises
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTME</b>	Prévention de la Transmission Mère Enfant
<b>PSDL</b>	Plan Stratégique de Développement Local
<b>RASS</b>	Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire
<b>RESEN</b>	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'habitat
<b>SAFCO</b>	Société Africaine de Conditionnement

## **SOMMAIRE**

<b><i>INTRODUCTION</i></b>	<b>5</b>
<b><i>CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT</i></b>	<b>7</b>
<b><i>OBJECTIF 1 : REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM</i></b>	<b>8</b>
<b><i>OBJECTIF 2 : GARANTIR L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</i></b>	<b>10</b>
<b><i>OBJECTIF 3: PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</i></b>	<b>12</b>
<b><i>OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS</i></b>	<b>15</b>
<b><i>OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE</i></b>	<b>17</b>
<b><i>OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</i></b>	<b>19</b>
<b><i>OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</i></b>	<b>21</b>
<b><i>OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT</i></b>	<b>25</b>

### **LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1: INDICATEURS 9A, 9B, 10A, 11 .....	12
TABLEAU 2: INDICATEURS 13, 14 ET 15 .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3: INDICATEURS 16 ET 17 .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 4: EVOLUTION DE LA PREVALENCE DU VIH/SIDA .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 5: INDICATEUR 30 ET 31 .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 6: SITUATION EN UN COUP D'OEIL .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 7: STATISTIQUES EN UN COUP D'ŒIL .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

### **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1: INDICE DE PARITE ENTRE SEXES DANS LE PRIMAIRE .....	13
FIGURE 2: RAPPORT FILLES/GARÇONS DANS LE SECONDAIRE .....	13

## INTRODUCTION

Les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies<sup>1</sup> des années 90 ont contribué à la mise en place d'un cadre normatif s'articulant autour des multiples défis du développement et dégagé une vision commune des priorités de développement. Ainsi, en septembre 2000, 189 Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont réunis au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York et ont adopté une déclaration commune appelée « Déclaration du Millénaire » qui est une coalition mondiale contre la faim et les grandes pandémies en vue de donner à notre planète un visage plus humain.

Cette déclaration définit **8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** pour lesquels **18 cibles et 48 indicateurs** de mesure de progrès ont été identifiés à l'horizon 2015. Cet ensemble d'objectifs s'appuie sur la capacité de l'humanité à accomplir, dans les années à venir, des progrès mesurables en ce qui concerne la paix, la sécurité, le désarmement, le respect des droits de l'homme, la protection des couches vulnérables, la démocratie et la gouvernance.

Cinq ans après l'adoption de cette déclaration, plus de 40 pays sont marqués par les conflits, plus d'un milliard de personnes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté et plus 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts du Sida. Aussi, en janvier 2005, à l'instigation du Secrétaire Général des Nations Unies, le "Projet du Millénaire" a-t-il réalisé une étude intitulée « Investir dans le Développement : Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ».

La principale recommandation de ces travaux est que chaque pays en développement devrait, d'ici à fin 2006, adopter et commencer à appliquer une stratégie nationale de développement suffisamment ambitieuse en vue de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Cette stratégie devrait s'inscrire dans le cadre de mesures pratiques telles que l'augmentation des investissements publics, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources intérieures, et le cas échéant, de l'aide publique au développement. L'approche à adopter devrait donc comporter les étapes<sup>2</sup> suivantes :

- (i) les pays dressent la carte des dimensions clés et des dynamiques sous-jacentes de l'extrême pauvreté : par région, par localité et par genre.
- (ii) Sur la base des cartes de la pauvreté, les pays entreprennent une évaluation des besoins afin d'identifier les investissements publics nécessaires pour atteindre les objectifs.
- (iii) l'évaluation des besoins est convertie en un plan d'action de 10 ans y compris l'investissement public, le financement et la gestion publics.
- (iv) une stratégie de réduction de la pauvreté de 3 à 5 ans relative aux OMD est tirée du cadre de 10 ans. Cela suppose un document opérationnel très détaillé lié à un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui ne souffrira d'aucun retard dans l'exécution.

<sup>1</sup> Sommet pour l'enfance en 1990, Sommet sur l'éducation en 1990, Sommet sur l'environnement en 1992, Conférence sur la population en 1994, Sommet sur le Développement social de Copenhague en 1995, Conférence sur la femme à Beijing en 1995.

<sup>2</sup> Ces étapes sont contenues dans le rapport sur l'évaluation des besoins de l'équipe du projet du Millénaire "Needs Assessments"

Dans cette perspective, plusieurs interventions et actions concernant les OMD nécessitent d'être appropriées et mises en œuvre par les organisations communautaires de base, les gouvernements locaux et par les structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat. Ce qui impose que le processus d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD soit expérimenté et traduit en des cibles opérationnelles à un niveau suffisamment désagrégées.

Dans le cadre du suivi des recommandations de la Déclaration du Millénaire, la Côte d'Ivoire a produit, depuis décembre 2003, son premier Rapport National sur les OMD. Dans la perspective de l'appropriation locale des OMD, le Gouvernement a entrepris d'expérimenter "la localisation des OMD" dans la commune de Tiassalé avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de UN-HABITAT, du Bureau National

d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), de l'Institut National de la Statistique (INS) et de la Mairie de Tiassalé.

Ce projet pilote s'inscrit dans le processus de décentralisation et de relance des politiques d'aménagement du territoire. Il permettra d'établir la situation référentielle de chacun des huit objectifs à Tiassalé en vue de l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement de la localité avec l'implication de toutes les parties prenantes.

Ce plan stratégique de développement permettra à Tiassalé de disposer d'un outil de référence, instrument de plaidoyer, en vue de l'établissement de partenariats avec l'ensemble des acteurs du développement tant au niveau national qu'international.

## CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

La Commune de Tiassalé qui abrite le projet pilote de localisation des OMD a été retenue parmi plusieurs autres localités du pays suite à un processus de sélection.

Plusieurs atouts ont milité en faveur de son choix, notamment la disponibilité au niveau local de données sociodémographiques et économiques, l'existence de projets/programmes de lutte contre la pauvreté en cours d'exécution dans la localité et le dynamisme des autorités locales en faveur du partenariat pour le développement durable.

La localité appartient à la région des Lagunes. Elle couvre une superficie totale de 434 hectares et est située à 125 kilomètres au nord-ouest de la ville d'Abidjan, capitale économique du pays. Elle compte une dizaine de quartiers, et constitue historiquement un ancien poste colonial et un carrefour d'échanges. Cette situation lui permet une facilité d'accès et un relatif essor économique. Cependant elle a vu son importance économique et stratégique diminuer avec la réorientation du trafic suite à la construction de l'autoroute.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), la population de la ville est de 18 573 habitants en 1998. Cette population se situerait à environ 23 082 habitants en 2005, selon les estimations de l'Institut National de la Statistique. Si le rythme de croissance est maintenu, alors elle doublerait tous les 22 ans. La répartition de cette population par nationalité indique qu'elle est composée de 66 % d'ivoiriens et 34 % d'étrangers. La population d'origine ivoirienne est à majorité Akan (79,4%) viennent ensuite les Mandé (5,8 %) et les Voltaïques (5,4 %).

Les principales religions sont le christianisme (39,1 %) et l'islam (30,8 %).

L'animisme est pratiqué par 9,2 % de la population.

Dans son ensemble, la population est constituée en majorité de jeunes, les enfants de moins de 15 ans représentant 41,8%, et les jeunes en âge scolaire (6-11ans) près de 17,0%. Les femmes en âge de procréer représentent près du quart (23,5%) de la population totale, et 45,4 % de la population féminine.

Au plan économique, il est à noter que la localité dispose d'un fort potentiel agro-industriel. Les cultures du café, du cacao et de l'ananas y sont fortement développées. De nos jours, de nouvelles cultures apparaissent, notamment celles du palmier à huile et de l'hévéa. A côté de ces cultures, les cultures vivrières prennent de l'essor.

Jusqu'en 2000, trois unités de production étaient présentes dans la localité, à savoir la SAFCO, pour la transformation de l'ananas, et deux scieries, pour la transformation du bois.

En 2005, une seule scierie demeure encore en activité, et l'activité de la SAFCO connaît un ralentissement. Cette situation a eu des répercussions sur le niveau de l'emploi. Ce qui a eu pour conséquence de faire passer le taux de chômage de 2,8% en 1998 à 15% en 2005.

Conscientes de la nécessité de mettre en place une dynamique de développement, les autorités locales ont entrepris plusieurs initiatives. Nous pouvons citer, le projet de développement municipal initié en 1986, une étude d'aménagement initiée en 1990, le Plan Directeur d'Urbanisation initié en 1992 et un Plan Stratégique de Développement Local (PSDL) initié en 2004.

## OBJECTIF 1 : REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

**Cible 1 :** Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu annuel est inférieur au seuil de pauvreté

**Indicateur 1 :** Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil de pauvreté

**Indicateur 2 :** Indice d'écart de la pauvreté

**Indicateur 3 :** Part des 20% les plus pauvres de la population dans la consommation

### ▪ Situation et tendances

La proportion de la population de la commune de TIASSALE vivant en dessous du seuil national de pauvreté<sup>3</sup> est de 37,09% en 2005. Ce taux est légèrement en deçà du seuil national de pauvreté de 2002 (38,4%).

L'indice d'écart de pauvreté qui mesure le déficit collectif moyen de consommation ou de revenu par rapport à la **ligne de pauvreté** (estimée à 191 150 FCFA par tête et par an à Tiassalé), est de 12,15%. Cependant, des inégalités subsistent dans la répartition du revenu. En effet, la consommation des 20% les plus pauvres ne représente que 5,33% de la consommation totale.

Les estimations faites par l'INS, prévoient une hausse de la pauvreté au niveau national. Si cette tendance se répercute au niveau local, le taux de pauvreté à

<sup>3</sup> Selon les calculs de l'INS, le seuil national de pauvreté, constant en termes réels, de 75 000 Francs CFA par tête et par an de 1985 équivaut à 101 340 FCFA en 1993, 144 800 FCFA en 1995, 162 800 FCFA en 1998 et 183 450 FCFA en 2002. Ce seuil est évalué sur la base des dépenses de consommation des ménages. Au niveau de Tiassalé, le traitement des données d'enquêtes menées par l'INS indique un seuil de 191 150 FCFA en 2005.

Tiassalé pourrait se situer au dessus de la cible de 18,55% en 2015.

La réalisation de l'objectif suppose la mise en œuvre effective de stratégies locales de réduction de la pauvreté basées sur les défis locaux.

### DEFIS LOCAUX

- Mise en place d'une politique cohérente de développement local
- Renforcement de l'offre, de la qualité et amélioration de l'accessibilité financière aux infrastructures sociales de base
- Développement d'un tissu de PME/PMI et d'activités génératrices de revenus
- Retour des établissements financiers classiques et développement des systèmes financiers décentralisés
- Création d'une plate forme de concertation pour la gestion des terres et des eaux
- Promotion de nouvelles spéculations agricoles, de l'agroforesterie et de l'écotourisme
- Amélioration de la sécurité alimentaire

### • Priorités pour l'aide au développement

Les axes de coopération en matière de lutte contre la pauvreté extrême et de la faim s'articulent autour de :

- (i) Création/Equipement de nouvelles infrastructures sociales de base et renforcement de l'existant ;
- (ii) Amélioration de l'accessibilité financière aux infrastructures sociales de base ;
- (iii) Renforcement des systèmes financiers décentralisés ;



- (iv) Financement de microprojets, des métiers de l'artisanat et développement de l'écotourisme ;
- (v) Modernisation de l'agriculture et promotion de nouvelles spéculations agricoles ;
- (vi) Facilitation de l'accès aux marchés et amélioration de l'accessibilité aux denrées alimentaires.



*La situation de pauvreté demeure préoccupante à Tiassalé*

## OBJECTIF 2 : GARANTIR L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

**Cible 3 :** D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

**Indicateur 6 :** Taux net de scolarisation dans le primaire

**Indicateur 7 :** Taux d'achèvement du cycle primaire

**Indicateur 8 :** Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans

### ▪ Situation et tendance

Au plan national, selon le RESEN<sup>4</sup>, près de 53% des enfants scolarisés n'achèvent pas le cycle primaire à cause du taux élevé de redoublement (24%).

Au niveau local, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 71,7% en 1998 à 67% en 2005, soit une baisse de 4,7 points sur la période.

Quant au taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, il a connu une hausse d'environ 3 points passant de 66,0% en 1998 à 68,9% en 2005.

Le système d'alphabétisation fonctionnelle a connu un regain avec la multiplication des effectifs par 5 en 6 ans et le passage du nombre des centres de 2 à 5 sur la même période

La faiblesse du taux net de scolarisation et d'achèvement contribue à augmenter le taux d'analphabétisme qui se situe à 40% actuellement dans la population des 15 à 24 ans.

Le faible niveau des indicateurs rend quasiment impossible l'atteinte des cibles.



*Beaucoup d'efforts restent à consentir pour atteindre l'éducation pour tous*

### DEFIS LOCAUX

- Amélioration de la qualité de l'enseignement (Infrastructure, Formation des formateurs, nombre suffisant d'enseignants)
- Amélioration de l'offre et de l'accessibilité financière à l'école (gratuité des manuels, suppression des droits d'inscription, libéralisation du port de l'uniforme, extension des programmes de cantines scolaires, etc.)
- Amélioration de l'efficacité du système éducatif
- Amélioration du système éducatif non formel et renforcement de l'alphabétisation
- Sensibilisation des populations à l'établissement des extraits de naissance et des jugements supplétifs<sup>5</sup>



*Centre d'éducation pour la petite enfance*

<sup>4</sup> Rapport d'Etat du Système Educatif National

<sup>5</sup> Ce défi est conditionné par l'organisation d'audiences foraines et l'assouplissement des procédures judiciaires y afférentes

- **Priorités pour l'aide au développement**

Pour assurer l'éducation primaire pour tous, les axes prioritaires de coopération retenus sont :

- (i) Construction/réhabilitation d'écoles primaires et de logements pour enseignants ;
- (ii) Maintien et extension des cantines scolaires;
- (iii) Distribution des manuels scolaires à temps;

- (iv) Réalisation d'audiences foraines ;
- (v) Construction et équipements de centres d'alphabétisation pour les deux sexes ;
- (vi) Mise en place d'un système d'assistance aux élèves en difficulté.



*Centre d'alphabétisation fonctionnelle*

### OBJECTIF 3: PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

**Cible 4 :** *Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard*

**Indicateur 9a :** Indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire

**Indicateur 9b :** Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire

**Indicateur 10a :** Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes

**Indicateur 10b :** Rapport femmes/hommes dans les centres d'alphabétisation

**Indicateur 11 :** Pourcentage de salariés dans le secteur non agricole qui sont femmes

**Indicateur 12a :** Proportion de femmes au conseil municipal

#### • Situation et tendance

Tableau 1: Indicateurs 9a, 9b, 10a, 11

	1998	2000	2001	2002
Indicateur 9a			0,77	
Indicateur 9b				
Indicateur 10a	79,49*			
Indicateur 10b		64%	116%	113%
Indicateur 11	23,8%*			

Sources : DREN Tiassalé ; \*\*ENV Tiassalé 2005, \* RGPH 98

Deux ordres d'enseignement sont représentés dans la commune de Tiassalé : le cycle primaire et le cycle secondaire.

L'indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire a enregistré une amélioration continue sur la période 2001-

2004 avant de connaître une légère baisse en 2005. Il est passé de 0,77 en 2001 à 0,95 en 2004 (soit une hausse de 18 points) pour se situer à 0,93 en 2005.

En ce qui concerne le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, au niveau notamment du lycée moderne, les chiffres restent très faibles. Ils stagnent autour de 50%.

Si la tendance actuelle, marquée par une forte discrimination à l'égard des jeunes filles est maintenue, l'objectif visé de 100% à l'horizon 2015 ne pourra pas être atteint.

Au niveau des centres d'alphabétisation, le rapport femme/homme a connu une progression régulière. Il est passé de 64% en 2000 à 124% en 2004. Cette tendance ne devrait cependant pas faire perdre de vue le léger relâchement observé en 2005 (109%).

Dans le secteur non agricole ou salarié, les femmes sont peu représentées: leur part est de 23,8% en 1998 et 35,16% en 2005. En général, elles occupent des emplois peu valorisants et sont très vulnérables. La précarité de l'emploi féminin s'explique en grande partie par le faible niveau d'instruction.

De plus, les femmes sont sous représentées aux postes de décision. Au niveau du Conseil général, le bureau du conseil compte une (1) femme pour quatre (4) hommes. Sur l'ensemble des 33 conseillers, il y a seulement trois (3) femmes. Au niveau de la Mairie, la municipalité comporte une (1) femme pour quatre (4) hommes. Le Conseil Municipal compte six (6) femmes sur un total de vingt sept (27) conseillers municipaux en 2005, contre deux (2) femmes sur trente et trois (33) conseillers lors du mandat précédent.

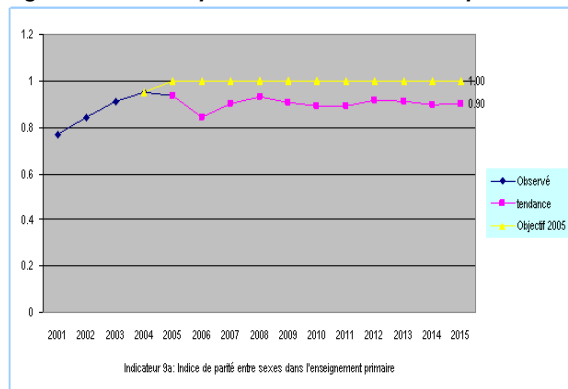
En ce qui concerne le personnel administratif, le Conseil Général enregistre quatre (4) femmes sur un total de trente (30) agents.

La Mairie, quant à elle, enregistre 67 agents dont treize (13) femmes. Parmi ces dernières, une seule occupe un poste de responsabilité.

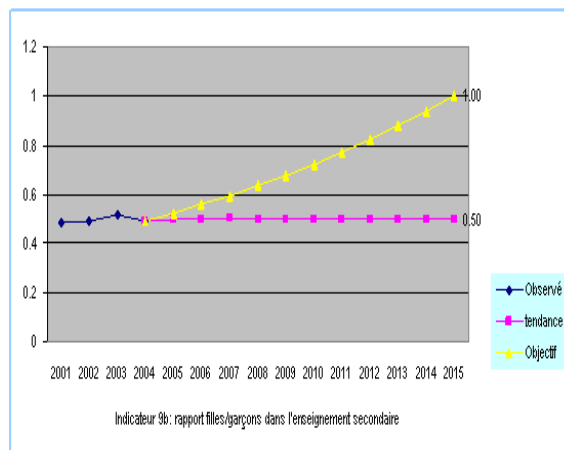
En outre, le poste de député a été occupé par une femme pendant une seule législature (1980 -1985).

Il ressort donc que des progrès ont été réalisés pour la promotion de l'égalité entre sexes et l'autonomisation des femmes dans les secteurs de l'alphabétisation, et de l'emploi dans le secteur non agricole. Toutefois, des efforts restent encore à consentir.

**Figure 1: Indice de parité entre sexes dans le primaire**



Source : DREN Tiassalé et calcul des auteurs



Source : DREN Tiassalé et calcul CLCP



Affirmation du leadership féminin : Mme le 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire en réunion avec le personnel municipal féminin

### DEFIS LOCAUX

- Réduction des pesanteurs socioculturelles à l'endroit des femmes et amélioration de l'environnement scolaire de la jeune fille
- Promotion de l'insertion des femmes dans les secteurs non agricoles et dans les sphères de décision
- Promotion d'une culture de l'accès de la femme à la propriété foncière et aux micro crédits
- Promotion de l'alphabétisation des femmes
- Prise en compte systématique des femmes dans les programmes de développement

**Figure 2: Rapport filles/garçons dans le secondaire**

- **Priorités pour l'aide au développement**

Les axes prioritaires retenus pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont :

- (i) Subvention de la scolarisation de la jeune fille ;
- (ii) Vulgarisation de la notion de genre et appui au renforcement des capacités des femmes dans le leadership local;

- (iii) Création d'établissements scolaires et de foyers d'hébergement améliorés exclusivement pour les jeunes filles
- (iv) Création de centres de formation professionnelle et d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes
- (v) Financement de micro projets des femmes.